

## Honoraires de transaction TTC

Prix de vente	Bien d'habitation	Commercial / Professionnel
<b>Charge des honoraires</b>	<b>Mandants</b>	<b>Preneurs</b>
Jusqu'à 100 000 €	8 % TTC (avec un minimum de 6 000€ TTC)	9 % TTC (avec un minimum de 6000€ TTC)
De 101 000 à 250 000 €	7 % TTC	8 % TTC
De 250 001 à 400 000€	6 % TTC	7 % TTC
De 400 001 à 750 000€	5 % TTC	6 % TTC
De 750 001 à 1 000 000€	4 % TTC	5 % TTC
Au-delà de 1 000 000 €	3.5 % TTC	4 % TTC

## Honoraires de location TTC - Loi ALUR zone « Très tendue »

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	3.5% du loyer annuel charges comprises	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC/M <sup>2</sup> de la surface habitable	12 € TTC/M <sup>2</sup> de la surface habitable
Etat des lieux location vide	3 € TTC/M <sup>2</sup> de la surface habitable	3 € TTC/M <sup>2</sup> de la surface habitable

## Honoraires de gestion

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	7.5% TTC des sommes perçues
Assurance GLI (Garantie des loyers Impayés)	Facultative : 3 % TTC du montant annuel des loyers Charges comprises

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.***

**ORPI Immobilière Saint Louis - ISL Gestion – 12, Place Saint Louis 92380 GARCHES**

SARL ISL GESTION au capital de 150 000 € - RCS Nanterre 530 421 072 - Carte professionnelle N° 11 92 N 1102 délivrée par la préfecture de Nanterre - Caisse Garantie : CGAIM, 89 rue La Boétie – 75008 Paris

**Honoraires au 1<sup>er</sup> Avril 2017**

La délivrance d'une note est obligatoire.